

Le crédit d'impôt : comment ça marche ?

Les prestations d'assistance administrative à domicile que notre entreprise réalise pour vous et qui entrent dans le cadre des services à la personne vous permettent de bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50%*** sur le montant des prestations facturées.



Cet avantage fiscal concerne tous les contribuables (actifs, retraités...) qui déclarent leurs impôts en France, aussi bien pour la résidence principale que secondaire !

Plafond annuel des dépenses en assistance administrative à domicile

12 000 €
dépensés en assistance administrative par an

=

6 000 €
de crédit d'impôt au maximum par an



50% de crédit d'impôt* sur les prestations suivantes :

- Payer des factures
- Établir la déclaration d'impôts
- Rédiger des correspondances courantes
- Rédiger une lettre de motivation, un curriculum vitae
- Lire et comprendre les documents administratifs reçus
- Assister la gestion du patrimoine (hors optimisation)
- Assister la souscription des contrats

Ces prestations d'assistance doivent être réalisées à votre domicile pour entrer dans le cadre des services à la personne



Vos avantages en faisant appel à notre entreprise

Pour vous offrir le meilleur des services à la personne, notre entreprise est adhérente de la coopérative Accès SAP. Cette adhésion nous permet de vous faire profiter de nombreux avantages !



Un savoir-faire et une expertise professionnelle



50% de crédit d'impôt* sur nos prestations



Un service clients dédié aux services à la personne



Un espace client en ligne sécurisé

- Retrouvez vos factures et vos devis
- Signez vos devis
- Payez vos factures
- Téléchargez vos attestations fiscales
- Inscrivez-vous gratuitement au service de l'Avance immédiate



Des moyens de paiement flexibles



CB



Virement



Chèque



CESU préfinancés



Avance immédiate

Grâce au service de l'Avance immédiate, réglez uniquement **50%** du montant de nos factures et profitez ainsi de votre crédit d'impôt en temps réel !



L'Avance immédiate, un service proposé par l'Urssaf

La coopérative Accès SAP en quelques chiffres

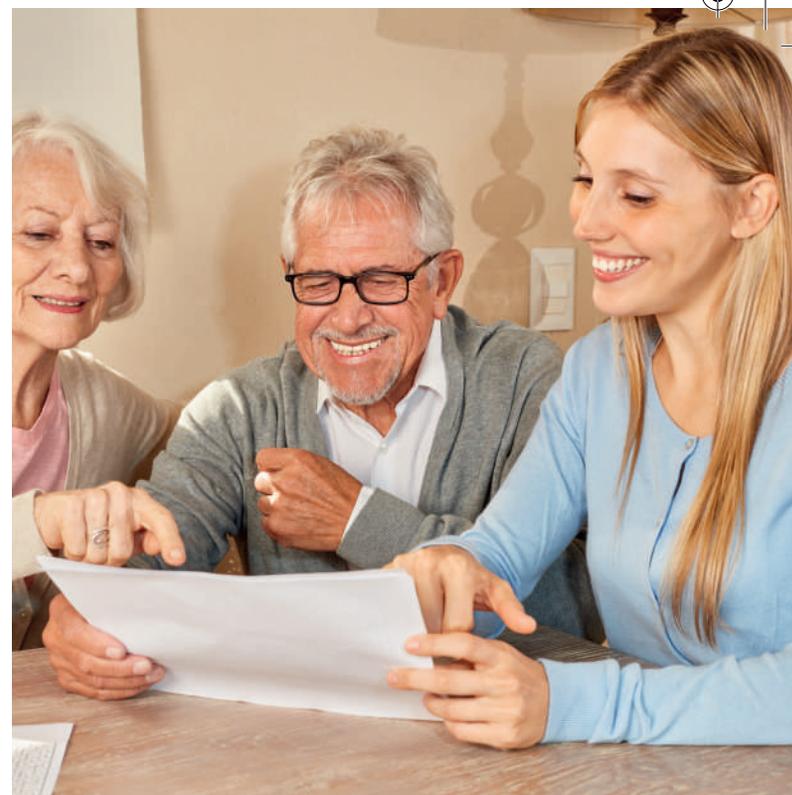
La 1^{ère} coopérative de services à la personne en France

Plus de **10** ans d'expertise

Un réseau de plus de **5 000** professionnels,
avec le même objectif : vous satisfaire

Plus de **190 000** clients particuliers bénéficient du
crédit d'impôt en toute simplicité

Nous contacter



Un fonctionnement simple en 3 étapes

- 1 Nous intervenons à votre domicile pour vous assister dans vos tâches administratives
- 2 Vous réglez la facture éditée par notre coopérative Accès SAP
- 3 Accès SAP vous envoie votre attestation fiscale en début d'année pour que vous puissiez justifier du crédit d'impôt sur votre futur avis d'imposition



Contactez la coopérative

-  01 83 94 14 94⁽¹⁾
-  contact@acces-sap.com
-  4 rue de la Bourse
75002 Paris

Suivez @Accès SAP sur



⁽¹⁾ du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h



Coopérative déclarée services à la personne sous
le numéro SAP532923984 depuis le 13/02/2012.

Bénéficiez de
50%*
de crédit d'impôt

sur nos prestations d'assistance
administrative à domicile

ACCÈS SAP Notre entreprise est adhérente
de la coopérative Accès SAP.

*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Ne pas jeter sur la voie publique